

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

DESCOCEPT SENSITIVE WIPES

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Tissus de désinfection (tissus pour usage)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Dr. Schumacher GmbH
Rue: Am Roggenfeld 3
Lieu: 34323 Malsfeld / DEUTSCHLAND
Téléphone: +49 (0) 5664/9496-0
Téléfax: +49 (0) 5664/8444
e-mail: post@schumacher-online.com
Internet: www.schumacher-online.com

Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:

sds@gbk-ingelheim.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence: INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)
ORFILA (INRS): + 33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Phrases R:

Inflammable.

Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Catégories de danger:

Matière solide inflammable: Flam. Sol. 2

Mentions de danger:

Matière solide inflammable.

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement: Attention

Pictogrammes: GHS02



Mentions de danger

H228 Matière solide inflammable.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans agréés de collecte entreprise élimination ou de locaux.

2.3. Autres dangers

L'inhalation de vapeurs en forte concentration peut causer des effets narcotiques.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Désinfectant alcoolique sur tissu imbibé

Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification selon la directive 67/548/CEE	
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
200-578-6	Éthanol	
64-17-5	F - Facilement inflammable R11	< 50 %
603-002-00-5	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2; H225 H319	
01-2119457610-43		

Texte des phrases R, H et EUH: voir paragraphe 16.

Information supplémentaire

Les limites de concentration spécifiques

Éthanol

C > 50% => H319

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de malaise consulter un médecin.

Après inhalation

Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou produits de décomposition.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Après ingestion

Rincer la bouche.

Ne pas faire vomir.

Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

Peut provoquer une irritation des muqueuses.

L'inhalation de vapeurs en forte concentration peut causer des effets narcotiques.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**Mousse résistant aux alcools, poudre chimique, gaz carbonique (CO₂), eau pulvérisée.**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pendant l'incendie, il peut se produire:

Gaz de carbonisation irritants/corrosifs, combustibles, bien que toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Vêtement de protection.

Information supplémentaire

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol.

Le mélange vapeur/air est explosif, même dans récipients vides, non nettoyés.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Veiller à assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).

Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec des yeux.

Utiliser uniquement dans des locaux bien ventilés.

Préventions des incendies et explosion

Ne pas fumer (volatil).

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Protéger contre la radiation solaire direct.

Indications concernant le stockage en commun

Incompatible avec des agents oxydants.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tissus de désinfection (tissus pour usage)

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
64-17-5	Alcool éthylique	1000	1900		VME (8 h)	
		5000	9500		VLE (15 min)	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

Mesures d'hygiène

Ne pas inhaler les vapeurs.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection (EN 166).

Protection des mains

Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés :

Polychloroprène - CR (0,5 mm): Temps de perméation > 8 h

caoutchouc nitrile / Latex-Nitrile-NBR (0,35 mm): Temps de perméation > 8 h

caoutchouc butyle – butyle (0,5 mm): Temps de perméation > 8 h

Caoutchouc fluoré - FKM (0,4 mm): Temps de perméation > 8 h

chlorure polyvinylique - PVC (0,5 mm): Temps de perméation > 8 h

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

Protection de la peau

Vêtements de protection à manches longues (EN 368).

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Tissu non-tissé, imbibé	
Couleur:	blanche	
Odeur:	Odeur d'alcool	
pH-Valeur (à 20 °C):	6 - 8	*)
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Env. 85 °C	*)
Point d'éclair:	Env. 25 °C	*)
Limite inférieure d'explosivité:	3,4 vol. %	*)
Limite supérieure d'explosivité:		*)
Densité:	Env. 0,932 g/cm³	*)
Température d'inflammation:	> 425 °C	*)
Teneur en solvant:	< 50 %	

9.2. Autres informations

*) Données sur la solution

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des agents d'oxydation.

10.4. Conditions à éviter

Le chauffage peut dégager des vapeurs qui peuvent s'enflammer.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants

10.6. Produits de décomposition dangereux

Gaz de carbonisation irritants/corrosifs, combustibles, bien que toxiques.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Absence de données toxicologiques.

N° CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
64-17-5	Éthanol				
	par voie orale	DL50	6200 mg/kg	Rat	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	95,6 mg/l	Rat	

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

Expériences tirées de la pratique**Observation diverses**

Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

Peut provoquer une irritation des muqueuses.

L'inhalation de vapeurs en forte concentration peut causer des effets narcotiques.

Si manié de façon appropriée et en observant les règles générales de l'hygiène, on n'a pas pris connaissance de dommages à la santé.

L'excellente compatibilité dermatologique du produit est mise en évidence par une expertise dermatologique.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
64-17-5	Éthanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	8140 mg/l	96 h	Cyprins dorés	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	9268 - 14221	48 h	Daphnia magna	

12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

Éthanol: Facilement biodégradable (critères OCDE)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
64-17-5	Éthanol	- 0,31

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Donnée non disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Pollue faiblement l'eau.

Information supplémentaire

Ne pas rejeter dans les eaux superficielles/les eaux souterraines.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Code d'élimination des déchets-Produit

070699 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; déchets non spécifiés ailleurs

L'élimination des emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:

UN3175

14.2. Nom d'expédition des Nations unies:

SOLIDES CONTENANT DES SUBSTANCES LIQUIDES INFLAMMABLES, N.S.A. (Éthanol)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

4.1

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

4.1



Code de classement:

F1

Quantité limitée (LQ):

1 kg / 30 kg

Catégorie de transport:

2

N° danger:

40

Code de restriction concernant les tunnels:

E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:

UN3175

14.2. Nom d'expédition des Nations unies:

SOLIDES CONTENANT DES SUBSTANCES LIQUIDES INFLAMMABLES, N.S.A. (Éthanol)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

4.1

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

4.1



Code de classement:

F1

Quantité limitée (LQ):

1 kg / 30 kg

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:

UN 3175

14.2. Nom d'expédition des Nations unies:

SOLIDS CONTAINING FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ethanol)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

4.1

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:



Marine polluant:

No

Quantité limitée (LQ):

1 kg / 30 kg

EmS:

F-A; S-I

Transport aérien (ICAO)

14.1. Numéro ONU:

UN3175

14.2. Nom d'expédition des Nations unies:

SOLIDS CONTAINING FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ethanol)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

4.1

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

Y441 / 5 kg

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):

445

IATA-Quantité maximale (avion de ligne):

15 kg

IATA-Instructions de conditionnement (cargo):

448

IATA-Quantité maximale (cargo):

50 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR

non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

1999/13/CE (COV):

45 % (*) Données sur la solution)

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi:

Observer les contraintes liées au travail des jeunes. Observer les contraintes liées au travail des femmes enceintes et allaitantes.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Modifications

Chapitre: 2

Abréviations et acronymes

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization

MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals

CAS = Chemical Abstract Service

EN = European norm

ISO = International Organization for Standardization

DIN = Deutsche Industrie Norm

PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic

LD = Lethal dose

LC = Lethal concentration

EC = Effect concentration

IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)

10 Inflammable.

11 Facilement inflammable.

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H228 Matière solide inflammable.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)